

'Sans faire allégeance' : l'euphémisme dans l'expression des accords et désaccords dans un débat politique

Marianne Doury

CNRS, Laboratoire Communication et Politique, France

doury@damesme.cnrs.fr



Synergies Italie n° spécial - 2009 pp. 111-124

Résumé : *A la base de toute argumentation, il y a l'existence d'un désaccord, sinon explicitement posé, du moins plausible. Or, les théories des interactions (et en particulier, les théories de la politesse) voient le surgissement d'un désaccord comme un événement problématique pour la communication, et laissent donc prévoir, dans le cadre d'échanges argumentatifs, la mobilisation de divers procédés visant à euphémiser l'expression des désaccords, et à préférer les manifestations d'accord.*

Pourtant, l'observation méthodique des modalités d'expression des accords et désaccords dans le débat qui, dans l'entre-deux tours des élections présidentielles françaises de 2007, a opposé François Bayrou à Ségolène Royal, fait apparaître que ce principe de préférence pour l'accord est fortement déterminé par des paramètres propres à la situation considérée : contraintes génériques, contraintes liées aux objectifs propres à chaque interactant. Il apparaît que dans ce débat, si Ségolène Royal tend à respecter la préférence pour l'accord, c'est plus pour des raisons stratégiques que structurales. Ce même type de raison amène à l'inverse François Bayrou à jouer sur une stratégie de différenciation, et donc à souligner les divergences, tout en atténuant les accords avec sa partenaire d'interaction.

Mots-clés : *argumentation, débat, accord, désaccord*

Riassunto : *Alla base di ogni argomentazione vi è l'esistenza di un disaccordo che, anche se non enunciato esplicitamente, risulta quanto meno plausibile. Ora, le teorie dell'interazione (e, in particolare, le teorie della cortesia linguistica) considerano l'emergere di un disaccordo come un evento problematico per la comunicazione e lasciano quindi prevedere, nel quadro delle interazioni argomentative, l'impiego di vari processi che mirano ad euphemizzare l'espressione dei disaccordi e a preferire le manifestazioni di accordo.*

Tuttavia, l'osservazione metodica delle modalità d'espressione di accordi e disaccordi nel dibattito che ha contrapposto François Bayrou a Ségolène Royal, nel periodo tra il primo e il secondo turno delle elezioni presidenziali francesi del 2007, fa emergere che questo principio di preferenza per l'accordo è fortemente determinato da parametri propri alla situazione in esame: vincoli di genere e vincoli connessi agli obiettivi personali di ogni interattante. Ne risulta che se in questo dibattito Ségolène Royal tende a rispettare la preferenza per l'accordo, lo fa più per motivi strategici che strutturali. Questo stesso tipo di ragioni porta invece François Bayrou a puntare su una strategia

di differenziazione, e quindi a sottolineare le divergenze, attenuando al contempo le espressioni di accordo con la sua controparte nell'interazione.

Parole Chiave : *argumentazione, dibattito, accordo, disaccordo*

Abstract : *Argumentation theories claim that arguing requires that a disagreement exists about a given issue. This disagreement may be explicitly endorsed by a participant, or at less, may be reasonably assigned to him. On the other hand, the theories of politeness consider that disagreement, when it occurs, signals an interactional trouble. Hence, in argumentative contexts, one can expect the emergence of communicative devices aiming at downgrading the expression of disagreement, and emphasizing agreement. Contrary to such expectations, the minute analysis of the way agreement and disagreement are brought forward during the debate opposing François Bayrou and Ségolène Royal before the second round of French 2007 presidential elections shows that the preference for agreement principle is largely determined by parameters proper to the situation that is being considered : generic constraints, constraints relative to the objectives of each participant. During this debate, Ségolène Royal conforms by and large to the preference for agreement - though for strategic motives rather than for structural reasons. Conversely, strategic reasons may explain that François Bayrou rather resorts to a strategy of differentiation, and thus emphasizes divergences while downgrading agreement with his partner of interaction.*

Key words : *argument, debate, agreement, disagreement*

Introduction

La façon dont nous allons aborder la question de l'euphémisme dans l'expression des accords et désaccords en contexte argumentatif nécessite, dans un premier temps, un détour par les théories de l'argumentation, puis par celles de la politesse.

L'argumentation, d'abord : quelles que soient les définitions de l'argumentation que l'on adopte - qu'elles soient basées sur l'orientation vers un objectif de persuasion (Aristote, Perelman), sur des caractéristiques séquentielles (Adam), sur la notion d'acte de langage (Eemeren, Moeschler)¹ - elles postulent l'existence d'un désaccord comme condition nécessaire (mais non suffisante) au développement d'une argumentation. Pour qu'une argumentation surgisse sur une question, il faut, dans la situation d'énonciation, qu'un désaccord soit identifiable. Qu'il soit effectif (porté, dans la situation envisagée, par un partenaire d'interaction), socialement repéré (attribuable dans un contexte plus large à un locuteur ou une faction ayant préalablement avancé un point de vue opposé) ou simplement plausible (anticipé par le locuteur comme une réaction possible à la prise de position visée), c'est ce désaccord, manifesté par un contre-discours, qui donne sens à l'argumentation, qui en détermine au moins partiellement la forme, et qui en rend tout simplement possible l'émergence.

L'activité argumentative est donc nécessairement problématique du point de vue des théories de la politesse. Celles-ci, rappelons-le, développées essentiellement à partir des travaux de Leech et Brown et Levinson, s'intéressent aux procédés

mis en œuvre par les acteurs sociaux dans leurs interactions quotidiennes afin de désamorcer les menaces que la communication peut représenter pour les faces (positive ou négative) des partenaires en présence. Or, que l'on se réfère à Leech et à l'« *agreement maxim* », ou à Brown et Levinson, on retrouve l'idée que le désaccord constitue une menace pour les faces (un *Face Threatening Act*), et qu'une règle de figuration essentielle consiste à maximiser l'accord, et minimiser le désaccord. La conséquence de cette insistance sur le caractère potentiellement perturbant du désaccord est que les interactions sont vues comme étant gouvernées par un principe de régulation des échanges manifestant une préférence générale pour l'accord (Jacobs & Jackson 1980). Selon ce principe, on s'attend à ce que les interactants privilégient les actes qui sont susceptibles de rencontrer l'accord de leur partenaire, et suppriment ou adoucissent les actes qui risquent de rencontrer un désaccord.

Les conséquences de l'argumentation sur la relation et les faces des interactants ont été repérées par différents auteurs dans le champ des études argumentatives. Le caractère menaçant du désaccord, souligné notamment par Plantin (1996), Verbiest (1989) ou Jackson (2002), est lié, selon Blackburn (1992 : 25), à une trop forte identification du locuteur à la thèse qu'il défend. C'est aussi, rappelle Govier (1987 : 124-125), le point de vue défendu par Charmides dans le dialogue de Platon éponyme : il y soutient qu'il est plus blessant de voir son propre raisonnement critiqué que de voir ses croyances et ses assomptions rejetées, car on s'identifie plus au premier qu'aux secondes. On peut y voir aussi une conséquence de ce que Boudon (1990) identifie comme un *a priori* épistémologique essentiel, et qui guide, pour le meilleur et pour le pire, bon nombre des raisonnements et comportements quotidiens, selon lequel « la vérité est unique ». L'émergence d'un désaccord entre partenaires d'une interaction est alors interprétée comme signe que l'un des deux est dans l'erreur, et faute donc par méconnaissance du sujet, par manque de clairvoyance, bref, souffre de déficits de savoir ou de raisonnement - diagnostic nécessairement douloureux pour l'image du locuteur pris à défaut.

Enfin, que le désaccord, après avoir été ratifié, soit argumenté, est ambivalent du point de vue des faces et de la relation entre les interlocuteurs. Perelman souligne que le simple fait de prendre la peine d'argumenter son point de vue marque que l'on considère son interlocuteur comme digne de respect : on n'argumente pas avec un fou, un être méprisable. Mais on peut considérer (et c'est à cette perspective que nous tendons à nous ranger) qu'à l'inverse, l'étayage d'un désaccord tend à le creuser, à acculer l'autre dans ses retranchements, et à renforcer la menace qu'il représente pour lui.

L'ensemble des considérations qui précèdent tend à suggérer que dans le cadre d'échanges argumentatifs, on peut s'attendre à rencontrer des procédés discursifs² visant à atténuer l'expression des désaccords - notamment par le recours à l'euphémisation, et, symétriquement, à hyperboliser l'expression des objets d'accord qui ne peuvent manquer de surgir, même dans des contextes hautement polémiques.

C'est ce que nous nous attendions à observer dans la phase initiale de notre recherche. Cette hypothèse était renforcée par l'objet que nous nous étions donné - la rencontre entre Ségolène Royal et François Bayrou dans la première semaine de l'entre-deux tours des élections présidentielles françaises de 2007. On peut en effet observer, dans nombre de débats actuels, des déclarations insistantes de la part des partenaires d'interaction sur la nécessité de discuter plutôt que de débattre, de dialoguer plutôt que de polémiquer. Nous pensons donc que, aussi profonds que soient les antagonismes entre partenaires d'interaction, l'idéologie de la pacification des débats, prévalant dans les déclarations d'intention, renforcerait cette propension à policer les désaccords et emphatiser les accords.

En réalité, l'observation de la lettre de l'expression des accords et désaccords dans le débat Royal-Bayrou a mis au jour des phénomènes beaucoup plus complexes, et parfois totalement contradictoires avec notre hypothèse de départ, suggérant que l'expression de l'accord peut être parfois spectaculairement plus problématique que celle du désaccord.

1. La rencontre Royal-Bayrou : quelques éléments contextuels

Le débat entre Nicolas Bayrou, candidat centriste éliminé après le 1^{er} tour, et Ségolène Royal, candidate socialiste présente au second tour, a été diffusé sur RMC / BFM TV le 28 avril 2007. Ce débat a représenté une première dans l'histoire politique française. Jamais en effet un débat n'avait été organisé entre un candidat présent au second tour et le représentant d'une force politique éliminée au premier tour. L'enjeu du débat, tel qu'affiché par les participants, est de sortir d'une vision de la politique comme un affrontement entre deux blocs droite-gauche, et de mesurer la possibilité d'une politique centrée davantage sur les idées que sur les appartenances partisans.

Au-delà de cet objectif « officiel » et commun, des objectifs spécifiques sont aisément assignables à chacun des deux participants. Pour Ségolène Royal, même si elle affirme n'attendre de ce débat aucun « ralliement » explicite, il s'agit de gagner le plus possible de voix centristes, et donc de mettre l'accent sur de possibles convergences sur des questions de fond. Pour François Bayrou, l'enjeu est d'imposer une reconfiguration du paysage politique français et, s'appuyant sur ses bons résultats lors du premier tour des élections, d'affirmer la sortie du système binaire d'affrontement droite-gauche, et la nécessité de prendre en compte une troisième force politique, le parti centriste, dont il revendique la spécificité.

2. La stratégie de F. Bayrou : accentuation des désaccords, euphémisation de l'accord

Ces éléments contextuels laissent donc prévoir une propension, de la part de F. Bayrou, à privilégier l'expression des divergences sur les points d'accord. Et en effet, tout au long du débat, on observe des procédés d'emphatisation du désaccord du candidat centriste avec la candidate socialiste.

Loin d'atténuer le désaccord, comme le prévoient les théories de la figuration, François Bayrou utilise les formes les plus directes, voire les plus brutales, d'opposition :

FB : non (.) non (.) non (.) non pas du tout (.) pas du tout ça n'est pas le pays qui paye
ça n'est pas l'endettement du pays ça n'est pas l'Etat qui paye les retraites (.) vous
avez une confusion (.) entre les deux (.)³

L'expression frontale du désaccord (« non ») est renforcée par la répétition multiple. Elle est suivie par l'explicitation du caractère radical du désaccord (« pas du tout »), lui-même répété. Suit l'utilisation d'une négation polémique (Ducrot 1972), qui reprend pour les contester les mots mêmes de Ségolène Royal (« ça n'est pas... »), pour ensuite justifier son désaccord par une caractérisation négative du raisonnement de son adversaire (« vous avez une confusion entre les deux »).

Ces procédés d'opposition vont de pair avec la production d'énoncés évaluatifs négatifs fortement renforcés. Ainsi, sur le projet de Ségolène Royal de généraliser les 35 heures :

FB : c'est une très mauvaise idée à mes yeux (.) c'est une très mauvaise idée

L'évaluation négative (« mauvaise ») est doublement renforcée par l'adverbe d'intensité (« très »), et par la répétition du jugement négatif.

Cette emphatisation des divergences passe enfin par l'explicitation de l'existence même du désaccord, à laquelle François Bayrou se livre à plusieurs reprises :

c'est un des chapitres sur lesquels nous sommes en désaccord profond
on est en désaccord sur ce point
moi j'étais en désaccord avec ces déclarations
alors là Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy sont plutôt sur la même ligne et moi sur une
autre ligne/

Cette mise en scène de François Bayrou comme contestataire est renforcée par la façon dont il décrit son activité verbale : selon ses propres termes, il « critique », il « est contre ».

Ces éléments de positionnement sont repris, confirmés et explicités lors de son intervention de clôture. Pour caractériser l'activité à laquelle il vient de participer pendant près de deux heures avec Ségolène Royal, il utilise le verbe « dialoguer », qu'il reformule immédiatement en « débattre », et se félicite d'avoir pu montrer qu'il était possible de clarifier les points d'accord et de désaccord avec la candidate socialiste sans être obligé de « faire allégeance » :

FB : ils [*les téléspectateurs*] ont pu vérifier (.) qu'on pouvait dialoguer/ (.) qu'on
pouvait débattre/ (.) qu'on pouvait être (.) en accord (.) ou en désaccord (.) sans que
(.) les uns (.) deviennent (.) soient obligés (.) euh de faire allégeance (.) aux autres\

Et, dans une large mesure, pour lui, effectivement, tout l'enjeu est là : parvenir à imposer la place du parti centriste dans la vie politique française, sans pour autant faire allégeance aux deux partis leaders.

3. La stratégie de S. Royal : accentuation des accords, atténuation des désaccords

A l'inverse, les éléments contextuels évoqués plus haut orientent symétriquement S. Royal vers l'atténuation de l'expression des divergences et l'accentuation des points d'accord. Cette volonté de souligner les convergences l'amène à privilégier fortement les ententes, même lorsque l'orientation donnée par François Bayrou lors de son intervention précédente insiste sur les divergences. C'est ce qu'on peut observer par exemple dans l'enchaînement suivant (qui fait suite à une longue intervention au cours de laquelle François Bayrou critique la politique qu'il juge excessivement étatique de S. Royal) :

FB : c'est un des chapitres sur lesquels nous sommes en désaccord profond

J : Ségolène Royal

SR : [*inspiration*] d'abord je constate : avec euh : satisfaction / que nous venons d'acter déjà des convergences sur la réforme des institutions/ sur l'Etat impartial/ sur une certaine vision (.) de l'Europe et en particulier sur le dernier point qui a été évoqué/ [*suit une tentative de Ségolène Royal de montrer que sur un des points évoqués par F. Bayrou, il n'y a pas réellement désaccord*]

Alors que François Bayrou, concluant de façon très nette sur l'existence de divergences de vues (après l'avoir soulignée d'ailleurs à plusieurs reprises au cœur même de son intervention), invite sa partenaire d'interaction à enchaîner sur ce point, S. Royal préfère évoquer d'abord les quelques objets d'accord concédés par l'ancien candidat centriste précédemment, objets d'accord dont elle accentue l'importance par une construction énumérative.

La hiérarchisation volontaire qui amène Ségolène Royal à privilégier l'explicitation des convergences sur celle des désaccords l'amène parfois même à contester qu'il y ait désaccord, et à chercher à montrer, sous des divergences de surface, des accords de fond. C'est ce à quoi elle se livre, sur un mode teinté d'humour, après une critique de François Bayrou l'accusant de vouloir faire garantir la sécurité professionnelle par l'Etat :

SR : mais vous êtes un excellent défenseur du pacte présidentiel François Bayrou

FB : formidable (.) formidable (.) si vous n'avez que des défenseurs comme moi je vous conseille de vous inquiéter

SR : parce que contrairement contrairement à ce que vous dites même si je comprends bien euh que politiquement ça soit toujours agréable de rejeter la gauche vers l'étatisme (.) mais c'est précisément tout le contraire (.) que je propose dans le pacte présidentiel [...] (.) mais vous voyez bien qu'en discutant (.) les rapprochements ne sont pas impossibles

L'enchaînement paradoxal proposé par la candidate socialiste caractérise *a posteriori* l'intervention de François Bayrou comme une défense du pacte, qu'il entendait pourtant critiquer. Bayrou conteste ironiquement cette

réinterprétation par un assentiment antiphrastique (« formidable »), puis par une boutade. Ségolène Royal maintient pourtant sa ligne ; la réinterprétation qu'elle poursuit de l'orientation argumentative de l'intervention de François Bayrou suppose des marqueurs d'opposition, puisqu'elle va à l'encontre de la prétention de Bayrou lui-même (« contrairement », « tout le contraire ») ; elle débouche sur une affirmation explicite d'accord (« mais vous voyez bien... »).

Cette stratégie revient encore, toujours suite à l'affirmation d'un désaccord de François Bayrou (cette fois sur le mode de financement de l'augmentation des retraites et bas salaires) :

FB : on est en désaccord sur ce point

SR : non non (.) non non non (rire) on n'est pas en désaccord

[sur ce point (.) je suis (.) je suis au contraire très

FB : [mais j'suis pas contre (.) je suis pas au second tour

SR : [satisfaite que vous puissiez enfin reconnaître (.) qu'il y a des dépenses qui sont absolument NEcessaires/

FB : [contre vous

Cette stratégie, récurrente chez Ségolène Royal, a ceci de surprenant qu'elle l'amène à se poser comme seule légitime à identifier les points d'accord ou les divergences irréductibles entre elle et son partenaire d'interaction, quoi qu'en dise ce dernier. D'une certaine façon, elle revient à afficher, dans le cours du débat, l'issue positive de la discussion, et à poser des relais qui lui permettront de conclure sur la réussite de l'entreprise de rapprochement :

SR : moi je: me réjouis d'avoir eu cette: (.) ce dialogue (.) en t- en toute liberté et en toute intelligence (.) je crois qu'c'est un moment de modernisation de la vie politique que nous venons (.) de vivre (.) à la fois sans détour sans fard (.) et en même temps/ avec aussi/ un certain nombre: (.) euh d'affirmations de: de divergence/ (.) ou des visions euh: (petit haussement d'épaules) nuancées/ (.) sur un certain nombre de points/ (.) et un certain nombre: de points communs/ et en particulier/ (.) sur l'Etat impartial (.) sur euh la modernisation de la vie politique la rénovation de la vie politique (.) sur la nécessité de pa- de passer (.) sur certains sujets fondamentaux en particulier sur la question (.) des : des quartiers des banlieues de la sécurité (.) de l'éducation (.) de sortir de l'affrontement bloc (.) contre bloc (.) je crois que sur un certain nombre de questions nous ferons un bout de chemin ensemble (.) sur d'autres nous continuerons à discuter (.) mais il n's- ça n'est pas des questions de parti politique (.) ici (.) c'est une question de citoyen

En toute logique, contrairement à François Bayrou, elle préfère « dialogue » à « débat » pour caractériser leurs échanges. Elle préfère « divergence » à « désaccord », qu'elle euphémise en « visions nuancées ». Cette dernière expression est encore atténuée par l'hésitation (« euh : »), relativement rare dans le discours de Ségolène Royal, et par un petit haussement d'épaules lisible comme une façon de relativiser l'étendue du désaccord (équivalent à : « pas grave »). En revanche, l'affirmation des convergences (qui vient en second ; voir plus bas le rapprochement des séquences obéissant à cet ordre avec les structures en *p mais q*) est, elle, énoncée clairement, et renforcée une fois encore par une énumération. L'évocation des convergences conclut à une action commune (« nous

ferons un bout de chemin ensemble »), celle des divergences, à une continuation de la discussion : les convergences sont acquises, les divergences peuvent n'être que provisoires. Enfin, même l'existence de désaccords est présentée comme un symptôme de bonne santé politique, puisqu'elle manifeste la diversité des points de vue citoyens, et non des affrontements partisans.

4. « être d'accord avec » : un prédicat directionnel

Nous voudrions en dernier lieu nous arrêter sur la description du prédicat « être d'accord » dans le débat Royal-Bayrou.

On vient de le voir, l'expression, par les participants au débat, de leurs points de convergence et de leurs divergences obéit à des stratégies spécifiques, dictées par les enjeux politiques propres à chacun. Mais l'observation du fonctionnement du prédicat « être d'accord avec » dans ce débat met en évidence l'existence d'un enjeu commun, dont la réalisation ne peut se faire qu'au détriment du partenaire d'interaction : il s'agit de ne jamais apparaître comme « se ralliant » à l'autre.

En effet, « être d'accord avec », bien qu'étant un prédicat à deux arguments, n'est pas absolument symétrique, et il est clair que pour les candidats, X est d'accord avec Y n'est en rien équivalent à Y est d'accord avec X, l'expression suggérant que dans le premier cas, X « rejoint » Y sur une position qu'il occupait auparavant. Y occupe alors en quelque sorte une position haute, puisqu'il bénéficie de l'antériorité et de l'initiative sur le sujet en question ; il fait figure, d'une certaine façon, de leader d'opinion.

On peut alors comprendre pourquoi les candidats déploient aussi systématiquement des procédés discursifs visant à éviter la production d'énoncés comme « je suis d'accord avec X », pourtant appelés comme réponses non-marquées à des questions formulées par les journalistes : « êtes-vous d'accord avec ce que vient de dire Ségolène Royal / François Bayrou » :

FB : si on voulait schématiser le débat (.) ① [on a des accords (.) ou on a des convergences du point de vue institutionnel/ (.) de l'évolution de la démocratie française/ (.)] ② [je suis en désaccord avec l'orientation économique (.) euh défendue par Ségolène Royal et le parti socialiste (.) en désaccord assez profond (.)]

On remarquera d'abord que l'ordre dans lequel l'accord, puis le désaccord, sont exprimés, fait sens. Un peu comme dans les structures argumentatives en « p mais q » décrites par Ducrot, l'ordre choisi ici par Bayrou invite à conclure plutôt dans le sens de la prééminence du désaccord.

La formulation, ensuite : pour exprimer les convergences, Bayrou contourne le problème posé par l'asymétrie de la formule « je suis d'accord avec » en lui substituant les expressions « on a des accords » ou « on a des convergences », qui mettent sur le même plan les deux débatteurs.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'affirmer sa spécificité et de se distinguer de son adversaire politique socialiste, François Bayrou utilise sans réticence le prédicat asymétrique « je suis en désaccord avec... ». En effet, alors que l'expression « je suis d'accord avec X » suggère, de la part du locuteur, un mouvement de ralliement avec X (et fait donc l'objet de la part des débatteurs de stratégies d'évitement), « je suis en désaccord avec X » suggère que le locuteur entre en conflit, prend l'initiative de la rupture, et constitue donc une ressource discursive prisée.

On retrouve cette formulation à plusieurs reprises dans la bouche de François Bayrou :

et donc sur ce point je suis en désaccord (..) et je suis en désaccord avec une deuxième idée et moi (.) je ne suis pas d'accord avec ça,

la formulation préférée par S. Royal étant : « nous avons des désaccords ».

4.1. Les conditions d'acceptabilité de l'expression « je suis d'accord avec X »

Il arrive cependant, quoique très rarement, que la formule « je suis d'accord avec X » apparaisse ; mais elle est toujours associée à des procédés qui désamorcent sa lecture comme ralliement.

Ainsi, à la demande d'un journaliste qui invite Bayrou à réagir au positionnement de Ségolène Royal sur les 35 heures, il répond :

FB : alors pour les points d'accord et de désaccord sur les 35h il faudrait que je sache avec quelle Ségolène Royal je parle parce qu'il y a eu une Ségolène Royal avec qui j'étais profondément en accord c'est quand elle est entrée dans sa campagne interne [...] puis après [...] elle a transformé son propos en (.) je veux une généralisation des trente-cinq heures (.) c'est une très mauvaise idée à mes yeux (.) c'est une très mauvaise idée parce que les entreprises qui vont être ainsi concernées par les 35 heures c'est les petites entreprises (.) les plus p'tites entreprises [...] et je suis en en désaccord sur ce point

Ponctuellement, la formule « je suis d'accord avec X » est acceptable pour Bayrou au début de son intervention dans la mesure où elle est associée à une désactualisation temporelle : elle valait pour l'« ancienne Ségolène », celle de la campagne interne ; mais à la fin de l'extrait, Bayrou revient à la formule préférée d'expression des divergences, « je suis en désaccord », lorsqu'il s'agit de prendre position sur la Ségolène actuelle.

De façon similaire, un autre procédé rendant acceptable la formule « je suis d'accord avec X » est de l'associer à des restrictions sur la portée de l'accord exprimé. Ainsi, à une question posée par un journaliste demandant à François Bayrou de réagir au positionnement de Ségolène Royal sur la disparition de la police de proximité, il répond :

J : François Bayrou est-ce que vous regrettez comme Ségolène Royal la disparition (.) de la police [(.) de

FB : [non j'veux

J : [proximité

FB : [dire euh (.) simplement je suis pour l'essentiel (.) d'accord avec cette vision ma vision (.) est en tout cas proche de celle-là (.)

L'expression « pour l'essentiel » indique la persistance de points secondaires de désaccord ; par ailleurs, « ma vision est proche » rétablit une forme de symétrie entre les positions en question, tout en posant une différence : « proche » n'est pas « identique ».

L'expression « je suis d'accord » peut également apparaître comme premier membre d'une structure concessive, l'introduction d'un second membre anti-orienté argumentativement suffisant à annuler les risques associés à son utilisation :

FB [*sur la politique énergétique en matière de nucléaire*] : euh est-ce qu'on doit (.) euh : réfléchir à EPR oui (.) ① [je suis d'accord je trouve qu'c'est pas normal (.) que le gouvernement ait pris une décision comme ça in extremis en dernière minute (.) euh sans (.) en réalité de véritable débat sur le sujet] (.) ② [mais/ (.) euh prétendre (.) qu'on va sortir du nucléaire (.) et remplir en même temps les objectifs de Kyoto/ je n'y crois pas une seconde/]

Après l'expression de son accord avec la position de Ségolène Royal sur l'EPR, François Bayrou introduit une contestation d'un autre pan de la politique nucléaire prônée par la candidate socialiste, contestation renforcée par une formulation hyperbolique du désaccord (« je n'y crois pas une seconde »).

On retrouve le même procédé dans la bouche de Ségolène Royal, qui enchaîne sur la proposition de François Bayrou d'augmenter les petites retraites :

SR : ① [je suis d'accord (.) il faudrait donner plus (.) y compris le smic pour aller plus vite (.) y compris les petites retraites] (.) ② [mais nous devons le faire en tenant compte de l'endettement du pays]

L'expression de l'accord en ① est immédiatement suivie d'un ajout à la proposition de Bayrou (« y compris le smic ») qui constitue une surenchère par rapport au discours initial, lui permettant de reprendre l'initiative des propositions. Par ailleurs, ② introduit une condition à la réalisation de ①, et est présenté comme l'essentiel du propos de Ségolène Royal, ce sur quoi elle invite à enchaîner.

Enfin, lorsque l'expression « je suis d'accord » répond à une question du journaliste, elle apparaît comme une concession arrachée au locuteur. Ainsi, après que Ségolène Royal se soit exprimée sur la nécessité d'accompagner les parents en difficulté avec leurs enfants, le journaliste se tourne vers François Bayrou :

J : vous êtes d'accord/ François Bayrou\

FB : je suis d'accord\ (.) j'suis d'accord c'est (.) vous voyez bien alors

J : voilà c'est dit

FB : ceux qui présentent la sanction comme le seul remède se trompent évidemment

Le « voilà c'est dit » suggère le caractère presque douloureux de l'expression de l'accord. La reformulation de la position de Ségolène Royal par François Bayrou (« ceux qui... se trompent ») est une façon de se réapproprier la thèse en discussion en prenant en charge son énonciation et sa mise en mots.

4.2. Les expressions de convergence « de substitution »

Enfin, d'autres expressions de la convergence, suggérant cette fois non pas l'égalité ou la symétrie, mais une hiérarchisation inversée, sont substituées à « je suis d'accord avec X ». C'est le cas notamment des expressions :

- « ceci est vrai »

SR : si y a plus de salariés au travail/ à ce moment-là y a des cotisations qui entrent dans les caisses [donc je

FB : [ceci est

SR : [veux

FB : [vrai

SR : ceci est vrai (.) donc ne ne raisonnons pas (.) à situation constante

François Bayrou se pose alors en arbitre du vrai et du faux, et de façon d'autant plus solennelle qu'il préfère « ceci » à la forme abrégée du pronom « c' ». En répétant ce jugement, Ségolène Royal souligne la convergence entre elle et son interlocuteur (et même la concession que ce dernier lui fait), tout en rétablissant une forme d'égalité : c'est une façon de revendiquer pour elle-même cette même fonction d'arbitre.

- « j'approuve cette idée »

A la proposition de Ségolène Royal de redéfinir le mode de calcul de l'indice des prix afin de revaloriser les petites retraites sur des bases objectives, François Bayrou répond :

FB : j'approuve cette idée (..) simplement là (.) moi je vous proposerais ou en tout cas je vous inciterais à aller plus loin

Cette fois encore, la formulation choisie met celui qui la prononce en position haute d'évaluateur, et l'auteur de l'idée, en position basse d'« évalué ». Par ailleurs, l'évitement de la formule « je suis d'accord avec » est associée à une proposition de surenchère (« je vous inciterais à aller plus loin »), qui contribue elle aussi à contrer toute interprétation en termes de ralliement simple aux positions de Ségolène Royal.

- « cette idée est bonne »

SR : et d'ailleurs y a une proposition dans le (.) ce qu'a dit François Bayrou que je trouve bonne [*petit geste vers FB*] vous voyez/ euh c'est d'ouvrir les commissariats de police 24 heures sur 24\

Il s'agit encore une fois d'exprimer une convergence, tout en s'assurant la position d'évaluateur ; l'expression de cette convergence est soulignée par le « vous voyez », associé à un petit geste vers François Bayrou, qui suggère l'impartialité de Ségolène Royal et sa capacité à reconnaître les points d'accord en dépit des intérêts partisans. La candidate enchaîne ensuite sur la nécessité de créer aussi des dispensaires de soin dans les quartiers ouverts 24 heures sur 24, recourant une fois de plus à la surenchère sur la proposition avancée par son interlocuteur.

- « c'était dans mon programme »

Enfin, le dernier procédé visant à éviter tout effet de ralliement consiste à associer l'expression d'un accord à la revendication d'une antériorité. Cette stratégie est mobilisée tour à tour par les deux candidats. Dans l'exemple suivant, elle est le fait de François Bayrou :

FB : et bien sur ce point je serais plus dépensier que vous (.) sur ce point je serai plus [dépensier que vous
SR : [eh bien tant mieux (.) alors nous dépenserons [ensemble là où c'est nécessaire c'est parfait [rire]
FB : [et c'était (.) et c'était (.) et c'était (.) dans mon programme

Cet exemple, dans lequel les deux candidats tombent d'accord sur la nécessité de revaloriser les petites retraites, associe surenchère (« je serai plus dépensier que vous ») et revendication d'antériorité : il est paraphrasable en « nous sommes d'accord (je suis même plus d'accord que vous), et par ailleurs, je l'ai dit avant vous ».

Conclusion

L'observation systématique de l'expression des accords et désaccords dans le débat Royal-Bayrou suggère un certain nombre de réflexions quant à la préférence pour l'accord, principe structural permettant de rendre compte de la construction des paires adjacentes dans les conversations quotidiennes. Il semblerait bien que cette préférence pour l'accord puisse être modérée, voire suspendue (Bilmes 1991 parle même alors de « *preference for disagreement* »), en fonction de différents paramètres qui caractérisent l'interaction considérée :

- l'appartenance générique : si la préférence pour l'accord est déterminante pour des interactions familières comme la conversation, elle peut en revanche entrer en conflit avec le contrat de communication (Charaudeau 1991) qui régit certains types d'interactions, et en particulier, les types qui, comme le débat, comportent *par définition* un trait agonale. Dans de telles situations (et en particulier les débats médiatiques), le conflit est attendu, prévu ; l'événement de communication est organisé autour d'un dissensus, dont la résolution n'est pas plausible, ni même souhaitée. La spectacularisation qui régit de tels débats invite à l'émphatisation du désaccord, les échanges obéissant à une logique « guerrière » : duel, joute, guerre verbale...

- les objectifs propres à chacun des acteurs. Au-delà de la caractérisation externe de l'interaction, les participants, on l'a vu, peuvent avancer leur propre caractérisation de l'activité à laquelle ils prennent part. Pour Ségolène Royal, il s'agit d'un dialogue, d'une discussion. Cette catégorisation interne obéit bien sûr à une logique proprement politique, puisqu'il s'agit pour elle de suggérer la possibilité, pour les électeurs centristes, de « faire un bout de chemin ensemble ». Aussi s'efforce-t-elle de gommer les désaccords, et de mettre en avant les convergences. Pour François Bayrou, il s'agit d'exister sur l'échiquier politique comme une force indépendante - ce qui suppose la mise en œuvre de stratégies de différenciation qui l'amènent à euphémiser les convergences, et à hyperboliser les divergences afin de « tenir » sa place : c'est donc, finalement, à un débat qu'il se félicite d'avoir participé.

Le cadre de cet article ne permet pas de développer ici un parallèle entre le débat Royal-Bayrou et le débat Royal-Sarkozy, qui l'a suivi de près d'une semaine ; mais on signalera quand même le contraste entre les deux débats quant au régime d'expression des accords et désaccords. Ségolène Royal, si volontairement conciliante dans le premier, apparaît d'une intransigeance systématique lors du second : c'est bien un adversaire qu'elle affronte alors, dans une situation de rivalité qui exige une différenciation maximale. Nicolas Sarkozy, en revanche, joue davantage sur le registre de la responsabilité face à la nation, et cherche à imposer à son adversaire des plages d'accord au nom de l'intérêt de la France. Une telle observation, toute partielle qu'elle soit, invite à considérer avec la plus grande prudence les études affirmant identifier une stratégie de communication unique et cohérente pour chaque candidat. Les choix discursifs et interactionnels semblent, du moins en partie, obéir à des contraintes et enjeux fortement ancrés dans des situations de communication particulières, et peuvent donc infléchir ponctuellement considérablement des stratégies individuelles globales.

Notes

¹ Sans parler, bien sûr, des définitions de l'argumentation centrées, justement, sur la notion de désaccord ou d'articulation entre un discours et un contre-discours (Plantin, Doury).

² Ou, plus largement, sémiotiques : le comportement non-verbal (le sourire, par exemple), peut jouer ce même rôle d'atténuateur de FTA.

³ Dans les transcriptions, les conventions utilisées sont les suivantes :

(.) courte pause

/ intonation montante

\ intonation descendante

MAJUSCULE accentuation

[début de chevauchement

Bibliographie

Adam, J.-M., 2004. *Une approche textuelle de l'argumentation : « schéma », séquence et phrase périodique*. In : Doury & Moirand (éds), *L'argumentation aujourd'hui*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 77-102.

Aristote, 1932. *Rhétorique*. Paris : Les Belles Lettres.

Bilmes, J., 1991. *Toward a theory of argument in conversation : the preference for disagreement*. In : van Eemeren, F. H., Grootendorst, R., Blair, J. A., Willard, C.A. (eds), *Proceedings of the second international conference on argumentation. June 19-22, 1990*. Amsterdam : SICSAT, p. 462-469.

Blackburn, P., 1992. *Connaissance et argumentation*. Ottawa : ERPI.

Boudon, R., 1990. *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*. Paris : Fayard.

Brown, P., Levinson, S., 1987. *Politeness: Some Universals in Language*. Cambridge: Cambridge University Press.

Charaudeau, P., 1991. *Contrats de communication et ritualisations des débats télévisés*. In : Charaudeau, P. (éd.), *La Télévision. Les débats culturels « Apostrophes »*. Paris : Didier érudition, p.11-34.

Doury, M., 2003. « L'évaluation des arguments dans les discours ordinaires : le cas de l'accusation d'amalgame ». *Langage et société*, n° 105, p. 9-37.

Ducrot, O., 1972. *Dire et ne pas dire*. Hermann : Paris.

Govier, T., 1987. *Problems in Argument Analysis and Evaluation*. Dordrecht - Providence : Foris Publications.

Grootendorst, R., van Eemeren, F. H., 1984. *Speech acts in argumentative discussions. A theoretical model for the analysis of discussions directed towards solving conflicts of opinion*. Dordrecht : Foris publications.

Jackson, S., 2002. *Designing argumentation protocols for the classroom*. In : van Eemeren, F. H. (ed.), *Advances in Pragma-Dialectics*. Amsterdam : SicSat, Newport News, Virginia : Vale Press, p.105-119.

Jackson, S., Jacobs, S. 1980. « Structure of conversational argument: pragmatic bases for the enthymeme ». *The Quarterly Journal of Speech*, n° 66, p. 251-265.

Leech, G. N., 1983. *Principles of Pragmatics*. London : Longman.

Moeschler, J., 1985. *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris : Hatier-Crédif.

Perelman, C., Olbrechts-Tyteca, L., 1988. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : éditions de l'université de Bruxelles, 5^e édition.

Plantin, C., 1996. *L'argumentation*. Paris : Seuil.

Verbiest, A., 1989. « Confrontation in Conversations: The Adjacency Pair as a Tool of the Descriptive Component of a Pragma-dialectical Analysis ». *Argumentation*, n° 3, p. 395-400.